

SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE

Conseil de direction du 5 février 2016

Procès-verbal

Étaient présents : Dominique HASCHER, qui présidait la séance.

Mmes et MM. : Yann AGUILA, Jean-Pierre ANCEL, Xavier BLANC-JOUVAN, Jean-Marie BURGUBURU, Benoît DELAUNAY, Jean-Louis DEWOST, Jacques FOURVEL, Marie-Anne GALLOT LE LORIER, Daniel GUYOT, Camille JAUFFRET-SPINOSI, Marie-Aimée LATOURNERIE, Xavier LECARON, Didier LE PRADO, Jean MASSOT, Christoph MAURER, Sylvaine POILLOT PERUZETTO, Maryvonne de SAINT PULGENT, Jean TARRADE, Eric THOMAS, Laurence USUNIER, Bernard VATIER, Alette VOINNESSON et Caroline LAFEUILLE.

S'étaient excusés : MM. : Dominique ATTIAS, Martine de BOISDEFFRE, Rémy CABRILLAC, Guy CANIVET, Hélène FARGE, Bénédicte FAUVARQUE-COSSON, Mattias GUYOMAR, Peter HERBEL, Jean-Paul JEAN, Laurence IDOT, François-Xavier LUCAS, Joël MONÉGER, Timothée PARIS, Emmanuel PIWNICA, Jacqueline RIFFAULT-SILK, Jacques ROBERT et François-Guy TRÉBULLE.

Monsieur Dominique Hascher remercie les membres du conseil de leur présence et propose à chaque membre du conseil, renouvelé en décembre 2015, de se présenter. Un rapide tour de table est effectué.

1. Excuses

Le président présente les excuses des membres absents.

2. Approbation du procès-verbal du conseil de direction du 3 novembre 2015

En l'absence d'observation, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. Admission des nouveaux membres

Le président indique qu'une vingtaine de nouveaux membres listés en annexe sollicitent leur admission.

Le bâtonnier Burguburu salue l'arrivée en force de professeurs comparatistes italiens.

Les membres du Conseil de direction donnent leur accord à l'admission de ces nouveaux membres.

4. Informations sur les activités de la Société de législation comparée

Les activités depuis le dernier conseil et celles à venir étant listées dans l'ordre du jour, le président ne revient que sur certaines d'entre elles.

Le président évoque le nouveau cycle *Entreprise et numérique* dont la seconde conférence s'est tenue le 28 janvier dernier, au Conseil constitutionnel et précise que la poursuite de l'organisation de ce cycle sera désormais assurée par Francis Donnat. Il remercie tous ceux qui ont apporté un soutien financier à ce cycle.

Le président aborde ensuite la tenue, le 14 mars prochain, d'une conférence sur le thème *Les procédures opposant les anciens associés de Yukos à la Fédération de Russie*. Il remercie Daniel Guyot, président de la section « Russie et Europe de l'Est » pour l'organisation de cette manifestation.

Dominique Hascher demande aux membres présents s'ils ont des observations sur les activités passées ou à venir. La présidente Maryvonne de Saint Pulgent précise que la douzième conférence du cycle *Droit comparé et territorialité du droit*, organisé par le Conseil d'État en association avec la SLC et l'IFSA, le 14 décembre 2016, aura pour thème *Les droits fondamentaux*.

5. Questions administratives

Le président annonce qu'il convient de renouveler le mandat annuel du secrétaire général, Timothée Paris.

Ce dernier est réélu à l'unanimité par le conseil.

Le bâtonnier Burguburu souligne que Bénédicte Fauvarque-Cosson et Timothée Paris ont formé un tandem particulièrement dynamique pendant toute la durée de leur mandat conjoint.

Le président s'adresse ensuite au trésorier, Xavier Lecaron, qu'il remercie de sa présence. Ce dernier indique que le déficit estimé de la Société pour l'exercice 2015 sera d'environ 9.000 euros.

Dominique Hascher aborde enfin la question de la Revue internationale de droit comparé dont les ventes se sont dernièrement légèrement tassées. Il précise qu'il souhaite réfléchir avec les membres du conseil aux actions à entreprendre afin de faire remonter le niveau d'intérêt de la revue et préserver sa qualité, notamment en développant des applications numériques.

Il informe les membres qu'il s'est entretenu de ce sujet avec le directeur de rédaction, le professeur Xavier Blanc-Jouvan et qu'ils ont décidé de constituer un petit groupe de réflexion, choisi parmi les membres du comité de rédaction et du comité scientifique. Le président détaille la composition de ces deux comités.

Plusieurs membres du conseil soulignent que la revue aurait besoin d'être modernisée et diffusée plus largement, afin d'être mieux connue, notamment à l'étranger.

Marie-Aimée Latournerie demande s'il serait possible de connaître, au sein des abonnés à la revue, la part des universitaires et celle des praticiens du droit.

La question de l'ouverture éventuelle de la revue à la publicité est soulevée par Jacques Fourvel. Le professeur Blanc-Jouvan indique que tant que la revue est bénéficiaire, ce qui est actuellement le cas et confirmé par le trésorier, Xavier Lecaron, il n'estime pas opportun de faire de la publicité au sein de la revue.

Le bâtonnier Vatier précise qu'aujourd'hui, la documentation juridique passe de plus en plus par une diffusion exclusivement numérique.

La présidente Maryvonne de Saint Pulgent indique que le passage au numérique implique une réflexion approfondie car alors le contenu n'est plus le même et la périodicité non plus.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

SOCIÉTÉ DE LÉGISLATION COMPARÉE

CONSEIL DE DIRECTION DU 5 février 2016

Membres et membres correspondants à admettre

MEMBRES FRANÇAIS

1. Nicole BELLOUBET

Membre du Conseil constitutionnel

2. Marc FORNACCIARI

Avocat au barreau de Paris, maître des requêtes (h) Conseil d'Etat

3. Diane LE GRAND de BELLEROCHE

Avocat au barreau de Paris, sollicitor

4. Michèle STERN

Avocat au barreau de Paris,

Parrains

B. Fauvarque-Cosson

T. Paris

D. Hascher

T. Paris

B. Fauvarque-Cosson

T. Paris

D. Hascher

E. Thomas

MEMBRES ÉTRANGERS

Allemagne

5. Agnès LUCAS-SCHLOETTER

Enseignante-chercheur, Univ. Ludwig-Maximilian de Munich

B. Fauvarque-Cosson

T. Paris

Brésil

6. Napoleão CASADO FILHO

Avocat au barreau de São Paulo

M. de Fontmichel

T. Paris

Chine

7. Liwei QIN

Maître de conférences (« associate professor ») de droit privé,
Southwestern University (Chengdu)

L. Usunier

YM Laithier

Italie

8. Cristina AMATO

Professeur de droit comparé, Université de Brescia

B. Fauvarque-Cosson

R. Sacco

9. Oreste CALLIANO

Professeur de droit privé comparé, Université de Turin

B. Fauvarque-Cosson

T. Paris

10. Roberto CARANTA

Professeur de droit administratif, Université de Turin

B. Fauvarque-Cosson

T. Paris

11. Amalia DIURNI

Professeur de droit privé comparé, Université de Rome 2

B. Fauvarque-Cosson

R. Sacco

12. Aldo FRIGNANI

Professeur de droit privé comparé, Université de Turin

B. Fauvarque-Cosson

T. Paris

13. Giuseppe GIAIMO

Maître de conférences (« professor associato ») en droit privé comparé,
Université de Palerme

B. Fauvarque-Cosson

R. Sacco

14. Michele GRAZIADEI

Professeur de droit privé comparé, Université de Turin

D. Hascher

T. Paris

15. Elena IORIATTI

Professeur de droit privé comparé, Université de Trente

B. Fauvarque-Cosson

R. Sacco

16. Giorgio LICCI

Professeur de droit pénal, Université de Turin

B. Fauvarque-Cosson

T. Paris

17. Barbara PASA

Professeur de droit privé comparé, Université de Turin

B. Fauvarque-Cosson

T. Paris

18. Daniela PIANA

Professeur de science politique, Université de Bologne

T. Paris

D. Hascher

19. Pietro SIRENA

Professeur de droit privé comparé, Université de Sienne

B. Fauvarque-Cosson

R. Sacco

Russie

20. Elena FEDOROVA

Juriste en droit international, doctorante, Univ. Paris I

D. Hascher

T. Paris